



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 42958

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la proposition figurant dans le rapport du 5 novembre 2012 intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française » de Louis Gallois visant à donner au CGI la mission de porter trois priorités techniques et industrielles que sont : les technologies génériques, la santé et l'économie du vivant et la transition énergétique. Elle lui demande s'il envisage de donner une suite concrète à ladite proposition, un an après la publication dudit rapport.

Texte de la réponse

Dans le pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, le Premier ministre a annoncé plusieurs décisions importantes dans les domaines des technologies génériques, la santé et l'économie du vivant et la transition énergétique, en complément des nombreux soutiens déjà accordés à ces secteurs par le biais des investissements d'avenir et du soutien aux pôles de compétitivité. Le Gouvernement met en place une politique industrielle de filières ambitieuse et renouvelée, qui se décline en 3 étapes, en fonction de la maturité des structures ou plans industriels considérés et donc en fonction des perspectives de mise en oeuvre : - le soutien aux filières industrielles établies et la mise en place de contrats partenariaux de filières au service d'une ambition collective. C'est l'action immédiate qui est menée au sein du nouveau conseil national de l'industrie (CNI), installé depuis le 5 février 2013 et de chacun de ses comités stratégiques filières ; - l'émergence et la structuration des filières de demain, qui nécessitent de concentrer les moyens sur des programmes d'avenir pour faire émerger un tissu d'industries et d'entreprises de service françaises solides, solidaires, ambitieuses pour occuper une place de référence dans le monde d'ici 2020 ; - le renforcement de l'avance industrielle de nos entreprises par l'émulation et le soutien à des projets d'innovation répondant aux grands besoins de la société à l'horizon 2030. Installé le 5 février 2013, le nouveau CNI, véritable « parlement de l'industrie » réunit tous les partenaires de l'entreprise, organisations syndicales, fédérations professionnelles et l'Etat. Le conseil s'attache à élaborer des contrats partenariaux de filières, pour chaque secteur de notre industrie. Incarnation concrète d'une politique industrielle solidaire qui privilégie le « donnant-donnant », les contrats des douze filières industrielles regroupent des engagements concrets de l'Etat et des industriels. Ces contrats ont été validés entre le mois de janvier 2013 et septembre 2013. La priorité est désormais celle de leur mise en oeuvre concrète qui fait l'objet d'un suivi régulier par les comités stratégiques de filières. Le deuxième volet de la politique industrielle du Gouvernement consiste à faire émerger les filières de demain, celles qui vont employer de nouvelles compétences, relancer l'investissement et changer le visage de la France. Après une phase de recensement de ces programmes industriels, d'analyse et de consultation, le Président de la République a présenté les 34 plans industriels le 12 septembre 2013. Ces 34 plans industriels placent les industries françaises sur de nouvelles frontières, écologie et énergétique, numérique et enfin sociétales. Des chefs de projets issus des entreprises ont été désignés et réunissent depuis le début du mois d'octobre 2013 des équipes projets. Ce sont ainsi plus de 500 personnes issues des entreprises, petites et grandes, et des administrations qui sont mobilisées. Il est attendu des feuilles de routes opérationnelle pour chacun des 34 plans avant le mois de mars 2014. Le troisième volet de la politique de filière consiste à préparer l'industrie d'après-demain. Une commission

innovation issue des mondes de l'entreprise et de la recherche a été mise en place, sous la présidence d'Anne Lauvergeon, pour analyser les principaux défis à relever pour répondre aux grands besoins de la société de demain, qui résultent des réalités écologiques, et des évolutions mondiales des modes de vie et de consommation. Dans son rapport remis le 11 octobre 2013 au Président de la République, la commission innovation propose, autour d'un principe d'innovation, de concrétiser sept ambitions dans les domaines scientifiques, industriels, médicaux ou bien sociétaux qui pourront assurer à la France prospérité et emploi sur le long terme. Le 2 décembre, autour du Président de la République, un concours mondial d'innovation a été lancé. L'objectif est de pouvoir attirer les meilleurs talents du monde pour développer les meilleurs projets en France pour chacune des sept ambitions. Cette politique permettra de développer la base industrielle du pays et ainsi de redresser la France.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42958

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11987

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 285